

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE CONTRE LA MER DIGUE CENTRE ET NORD DE COUTAINVILLE DU SIX AOUT DEUX MIL DIX HUIT

Faute de quorum l'Assemblée Générale du 6 août 2018 n'a pas pu se tenir à 9 heures, elle s'est tenue le même jour à 10 heures à l'Espace Culturel sous la présidence de Jacques SAINT-CRICQ et en présence de Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, conseillère départementale, de M. Christian DUTERTRE, Maire d'Agon Coutainville, de M. Christian GOUX, Vice-Président responsable de la loi Gemapi. M. Maurice-Pierre ROBIN, Président de l'ASA du Passous et les représentants des ostréiculteurs

Etaient excusés : M. le Sous-Préfet de Coutances, M. Jacky BIDOT, Président de la Communauté Coutances Mer et Bocage, M. Gabriel DAUBE, Conseiller départemental, M. Michel BOIVIN, Maire de Blainville et les représentant de la DDTM.

Après signature des présents (80 personnes) et vérification des pouvoirs, la séance est ouverte à 10 h 10, 160 adhérents de l'Association étaient présents ou représentés.

-Procès-verbal de l'Assemblée générale de 2017 : adopté à l'unanimité

-Présentation du rapport financier 2017, présenté par Evelyne Lebouteiller, secrétaire : adopté à l'unanimité.

-Présentation du rapport moral 2017 présenté par le Président assisté du Vice-Président, et des documents présentés sur écran : adopté à l'unanimité,

Travaux par Michel Coffinier, vice-président :

- Ré-ensablement : Environ 12000 m³ de sable ont été déposés après autorisation de la DDTM. Cette opération est indispensable pour éviter le déchaussement de la digue. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise BOUTTE qui a remporté l'appel d'offre au prix de 2,99 € HT le m³ ; Coût des travaux 42 768,96 € TTC.

- L'épi en bois, afin de contenir le sable apporté à l'extrémité de la digue, a été installé en octobre 2017 par l'entreprise EUROVIA moyennant un coût de 7 969,80 € TTC.

- Le mur de couronnement de la digue devant le Neptune a été réparé sur environ 8 mètres par l'entreprise LECLUZE pour un coût de 1 476 € TTC. Ce mur a été endommagé essentiellement par les colliers de fixation posés pour les fanions. A l'avenir, nous demanderons aux utilisateurs de solliciter une autorisation de l'ASA.

- La commission des travaux a réaliser un état des lieux des installations pour relever les différents points à réparer (reprises des enrochements, maçonnerie, signaler à la mairie les imperfections sur le promenoir). Une consultation va être lancée avant la fin de l'année auprès d'entreprises spécialisées.

Protection de la dune de « la Poulette »

M. Jacques Saint-Cricq rappelle les différents rendez-vous qu'il a eu avec M. le Sous-Préfet, les élus de la commune d'Agon Coutainville, de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage (CMB) et les responsables de la DDTM. Il indique qu'il a alerté ces différents organismes de l'urgence à préserver la dune pour pouvoir conforter une défense par une digue souple en enrochements. Un dossier complet avec un projet de digue et photos à l'appui leur a été remis. Le coût de cette digue est estimé à 2 millions d'euros hors taxes.

Il remercie les familles Fournier- Braley pour les photos qui lui ont permis d'étayer son dossier, celui-ci est consultable sur le site de l'ASA (<http://www.asadiguecentrecoutainville.fr>)

Il pense que les pieux hydrauliques posés par la commune en pied de dune plusieurs effets pervers : accès à la plage, modification du profil de la plage, bilan carbone et solution provisoire qui retarde la solution définitive.

Interventions des participants :

Mme ARNAUD se demande s'il ne serait pas judicieux de réunir les deux ASA de Coutainville.

M. Jacques SAINT-CRICQ lui répond que cela n'a pas un caractère d'urgence et que cela pourra être envisagé dans l'avenir.

M. LEMASSON est bien conscient qu'il faut se défendre contre la mer et sans doute avec une digue en enrochements. Mais ce type de défense en dur conduit à un rétrécissement de la plage et à une dégradation accélérée aux extrémités non protégées.

M. Jacques SAINT-CRICQ ne partage pas cet avis : on peut constater que le sable disparaît mais quelle en est la raison ? où part le sable ? Il ne faut évidemment pas bétonner tout le littoral mais il faut bien envisager une solution pour protéger les zones sensibles, déterminer les enjeux économiques (il n'y a pas de repli pour la zone conchylicole) et touristiques (puisque Coutainville existe, il faut bien envisager des mesures de protection) et que l'on perd du temps à faire des études et encore des études.

M. SAVARY rappelle que les pieux existent que depuis un an et que l'on n'a pas suffisamment de recul pour juger ; il a constaté que la végétation progresse autour de « la Poulette ».

Depuis que les pieux sont là, il n'y a eu qu'une seule tempête le 3 janvier 2018 avec un coefficient de 106 et la dune a été endommagée derrière les pieux comme on peut le constater sur les photos, c'est pourquoi la Mairie a remis du sable devant la Poulette. Depuis les coefficients de marée sont restés faibles, par rapport à ce qui va arriver début 2019.

M. Olivier LECLERC dit que le cordon dunaire peut partir en une nuit (comme à Blainville) et qu'après il sera impossible de faire une digue.

M. Jean LAFOREST fait un historique où le sable était présent partout à Coutainville et qu'actuellement nous sommes dans un cycle où le sable s'en va. Les études actuelles sont faites avec un recul de 50 ans et que c'est plutôt court à l'échelle du climat. Un premier avertissement nous a été donné avec la disparition de la dune de Blainville en 2008, si advenait la même chose à cette de « la Poulette » une partie de Coutainville serait inondée. Il y a urgence à conforter cette dune.

Mme SELLIER demande comment sera financé le projet d'enrochements.

M. Jacques SAINT-CRICQ rappelle que l'estimation du projet, chiffré à partir des données fournies par la DDTM est de 2 millions d'euros hors taxes. Si la communauté de communes fait son plan d'endigement comme le prévoit la Loi pour le 1er janvier 2020, le projet pourra faire l'objet d'aide financière auprès des fonds européens structurels. Si le projet était à la seule charge de l'ASA, un financement par emprunt pourrait être fait sur 20 ans ce qui entraînerait une charge de 150 € maximum par an et par foyer. Les ostréiculteurs seraient également mis à contribution.

M. DUTERTRE, Maire d'Agon Coutainville rappelle que l'autorisation ne lui a été accordée par le Préfet que pour la mise en place de pieux, autorisation temporaire et expérimentale et uniquement pour une défense dite douce. Il faut attendre les résultats de l'expérience actuelle (environ 2 ans). Il n'y a pas de refus de la municipalité à une protection en dur.

Mme GOMEZ a participé à une réunion du bassin sédimentaire de Granville à Pirou intéressante notamment concernant la circulation du sable, elle pense qu'un apport de sable régulier serait mieux pour maintenir la dune.

M. Jacques SAINT-CRICQ lui répond qu'il regrette que l'ASA ne soit pas invitée lorsqu'il y a des réunions sur la défense du littoral et du trait de côte.

Résolution de l'Assemblée Générale

M. Jacques SAINT-CRICQ demande à l'assemblée l'autorisation de présenter à M. le Préfet l'extension du périmètre de l'ASA entre la limite nord de l'actuelle digue et la cale de Blainville.

Les membres présents autorisent, à la majorité, 2 contre et 4 abstentions, le syndicat à présenter une demande d'extension de périmètre auprès de M. le Préfet.

Régime de la TVA

Actuellement, l'ASA n'est pas assujettie à la TVA. S'il était décidé de souscrire au régime de la TVA dès maintenant, sans changer le montant des taxes, il y aurait une perte de 3 000 € par an pour l'ASA. Par contre, si d'importants travaux devaient être entrepris, il serait intéressant d'y être. Il faut d'abord déterminer si les travaux sont éligibles, Mme la Trésorière de l'ASA doit se renseigner auprès des services fiscaux.

Calcul de la taxe

Il est rappelé que la taxe syndicale est calculée en fonction d'un coefficient de zone et du revenu cadastral de chaque propriété déterminé par l'administration fiscale.

Intervention de Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL

Elle soutient l'ASA pour son projet de digue souple assise sur la dune dite de la Poulette. Il faut agir maintenant pour l'avenir de Coutainville, qu'il n'y a pas lieu d'attendre car la mer n'attend pas.

Intervention de M. Christian GOUX, Vice-président de la CMB en charge du dossier gemapi

Il rappelle que c'est une compétence organisationnelle de la communauté de communes, qu'ils ont l'obligation de faire des études. La communauté de communes n'est pas responsable des biens des ASA.

Il confirme qu'elle a l'obligation de faire un plan d'endiguement pour le 1^{er} janvier 2020.

La taxe gemapi est une taxe annuelle déterminée pour un budget prévisionnel qui prend en compte toutes les charges (travaux, charges de personnel et de fonctionnement). Elle est répartie sur l'ensemble des 4 taxes foncières et son pourcentage est calculé sur la base servant au calcul de l'impôt, elle fluctue donc en fonction du montant de cette base. La taxe moyenne pour 2018 est de 23 € par habitant (montant maximum 40 € par habitant).

Election du quart sortant :

Le quart sortant est composé de Gilles COUASNON, Isabelle DARIDON, syndics titulaires, de Sylvain GROULT, syndic suppléant qui se représentent. 171 bulletins ont été recueillis, ont obtenu et ont été élus :

Membres titulaires

- Gilles COUASNON : 170 voix

- Isabelle DARIDON : 170 voix

-membre suppléant :

- Sylvain GROULT : 162 voix

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 12h00.

Les participants sont invités à partager le verre de l'amitié autour d'un buffet organisé par Andrée RATTIER que nous remercions.

Le Président,

Jacques SAINT-CRICO,

